



FORMULAIRE PRE-INSCRIPTION

Formation souhaitée

Dates

Coût

PARTICIPANT

Nom Mlle Mme M

Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Portable

Email

Situation actuelle (profession, activité)

Adresse professionnelle

Mode de financement

Individuel

Employeur

ETABLISSEMENT (si prise en charge employeur)

Nom signataire formation Fonction

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Portable

Email

Date

Signature

Vos données personnelles sont conservées à des fins administratives tout au long de votre formation et le sont à des fins d'archivage une fois celle-ci achevée.
Joindre une photocopie du diplôme professionnel justifiant l'entrée en formation)
L'inscription ne sera définitive qu'à réception de l'engagement de prise en charge du coût de la formation de votre employeur ou de vous-même et de la convention signée entre votre employeur ou vous-même et l'IFSI/IFAS.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

• Désignation

Les IFSI/IFAS du GHT NOVO désignent un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au Centre hospitalier René-Dubos, 3 avenue d'Île de France, à Pontoise.

Les IFSI/IFAS du GHT NOVO mettent en place et dispensent des formations sur le site de Pontoise et de Beaumont et en intra-entreprises lorsque la formation le nécessite.

• Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par les IFSI/IFAS du GHT NOVO pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable aux IFSI/IFAS du GHT NOVO si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

• Devis

Pour chaque formation, l'IFSI/IFAS du GHT NOVO s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

• Attestation

Pour toute formation, l'IFSI/IFAS du GHT NOVO s'engage à fournir au participant une attestation de présence ou un état d'émargement et, conformément à l'article L.6331-21 du code du travail, une attestation de fin de formation.

• Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

• Prise en charge

Si le participant bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé

(OPCA ou d'un OPCO (Opérateurs de compétences), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'IFSI/IFAS du GHT NOVO ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA ou de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

• Modalités d'inscription

Pour chaque formation, le participant s'engage à remplir la fiche d'inscription individuelle, fournir les pièces justificatives demandées et, selon les formations à régler les frais d'inscription.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de l'engagement de prise en charge du coût de la formation de l'employeur ou du participant et de la convention signée.

• Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Annulation d'une formation par les IFSI/IFAS du GHT NOVO : Les IFSI/IFAS du GHT NOVO se réservent la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

Annulation d'une formation par l'employeur du participant : L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : ifsi.ifas.pontoise@ght-novo.fr. Les frais d'inscription restent dus.

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Le participant ne pouvant participer à la formation peut, sur demande écrite avant le début de la formation, être remplacé par une autre personne sans facturation supplémentaire.

Annulation d'une formation par le participant : L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse ifsi.ifas.pontoise@ght-novo.fr. Les frais d'inscription restent dus.

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le

participant, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

• Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

• Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'IFSI/IFAS du GHT NOVO. Le participant s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

• Traitement et protections des données personnelles

Afin de permettre aux professionnels des IFSI/IFAS d'exercer leurs missions, des données à caractère personnel (DPC) sont collectées, enregistrées et conservées. Elles peuvent être consultées et utilisées pour :

- Gérer l'entrée en formation continue ;
- Assurer la gestion administrative et le suivi pédagogique du parcours de formation de l'admission à la certification ;
- Améliorer la qualité de la formation et la sécurisation des activités ;
- Transmettre aux tutelles et financeurs des données statistiques.

Ces données à caractère personnel peuvent faire l'objet d'un traitement informatique. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la réglementation et par la finalité du traitement. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'union européenne.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, les apprenants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité des données, de limitation du traitement et d'opposition.

Le GHT NOVO a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) joignable par courriel à l'adresse suivante : rgpd@ght-novo.fr